

 <p>BORDEAUX MÉTROPOLÉ</p>	<p>Règlement d'intervention - Fonds d'urgence métropolitain pour les entreprises comptant zéro salarié</p>
<p>SECTEURS D'ACTIVITES - CODES NAF – ELIGIBLES</p>	

A-Agriculture, sylviculture et pêche :

- 01 - Culture et production animale, chasse et services annexes ;
- 02 - Sylviculture et exploitation forestière ;
- 03 - Pêche et aquaculture.

F-Construction :

- 41 - Construction de bâtiments ;
- 42 - Génie civil ;
- 43 - Travaux de construction spécialisés.

G-Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycle, uniquement :

- 45 - Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles ;
- 47 - Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles, uniquement :
 - 47.2 Commerce de détail alimentaire en magasin spécialisé ;
 - 47.3 Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé ;
 - 47.4 Commerce de détail d'équipements de l'information et de la communication en magasin spécialisé ;
 - 47.5 Commerce de détail d'autres équipements du foyer en magasin spécialisé ;
 - 47.6 Commerce de détail de biens culturels et de loisirs en magasin spécialisé ;
 - 47.7 Autres commerces de détail en magasin spécialisé ;
 - 47.8 Commerce de détail sur éventaires et marchés ;
 - 47.9 Commerce de détail hors magasin, éventaires ou marchés.

I- Hébergement et restauration ;

- 55 – Hébergement ;
- 56 – Restauration.

J-Information et communication, uniquement :

- 58 – Édition ;
- 59 - Production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision ; enregistrement sonore et édition musicale ;

60 - Programmation et diffusion.

N-Activités de services administratifs et de soutien, uniquement :

79 - Activités des agences de voyage, voyagistes, services de réservation et activités connexes.

R-Arts, spectacles et activités récréatives, uniquement :

90 - Activités créatives, artistiques et de spectacle ;

93 - Activités sportives, récréatives et de loisirs.

S-Autres activités de service, uniquement :

95 - Réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques ;

96 - Autres services personnels.